

L'état comparatif suivant des frais des diverses agences en 1865 et 1866, indique une petite augmentation de \$1,959.34,—égale à environ 7 pour cent,—dans les frais de l'année dernière ; mais l'augmentation du nombre des immigrants est d'environ 34 pour cent, en sorte que, comparés à ceux de 1865, les frais offrent une diminution de plus de 26 pour cent.

État comparatif des frais des diverses agences en 1865 et 1866 :

	1865.	1866.	Diminution.	Augmentation:
Hamilton.....	\$ 424 01	\$ 362 62	\$ 61 39	
Toronto.....	1,573 96	1,468 12	105 84	
Kingston.....	350 83	246 62	104 21	
Ottawa.....	661 08	429 83	231 25	
Montréal.....	1,784 44	1,631 85	152 59	
Québec.....	11,165 43	13,953 04	.....	\$2,787 61
Salaires.....	12,189 71	12,016 72	172 99	
	<u>\$28,149 86</u>	<u>\$30,108 80</u>	<u>\$828 27</u>	<u>\$2,787 61</u>

Comparant la dépense totale de l'an dernier à celle de 1865, je trouve une augmentation de \$17,915.16, dont \$12,802.34 sont applicables à la Quarantaine, et \$5,112.72 aux frais généraux d'émigration.

On peut résumer comme suit le nombre de personnes secourues par les agences à l'intérieur, savoir :—

	No. de pers.	Adultes.
Montréal.....	526 égal à	347½
Ottawa.....	160 “	127
Kingston.....	42 “	34
Toronto.....	329 “	272
Hamilton.....	77 “	58
Québec.....	3,776 “	2,554½
	<u>4,910</u>	<u>3,393</u>

Total, 4,910 personnes représentant 3,393 adultes, qui ont reçu chacun \$4.18.

On peut classer comme suit ceux qui ont été secourus par l'agence de Québec :—

Anglais.....	158 adultes.
Irlandais.....	176 “
Ecossais.....	40½ “
Allemands.....	695 “
Norvégiens.....	1,485 “
	<u>2,554½ “</u>

Moyenne pour chaque adulte, \$4.77.

On voit que, comme les années précédentes, le principal item de dépenses se rapporte à des émigrants étrangers, dont la grande majorité traverse seulement la province, et j'ai déjà fait observer dans mon rapport de l'année dernière, qu'en outre de la Quarantaine établie presque exclusivement pour cette classe d'émigrés, ils reçoivent encore les cinquantièmes, pleinement, des secours directs.

Pour remédier à cet abus, je proposais d'amender la loi de manière à rendre les capitaines de navires responsables des frais encourus pour les pauvres qu'ils nous amènent.

Mais j'ai, depuis, modifié mon opinion à cet égard, dans la crainte qu'une loi de ce genre ne dirigeât tout le courant d'émigration vers les États-Unis, avantage très-désirable pour ce pays, mais au détriment notable de nos chemins de fer et de nos campagnes d'expédition, car les dépenses directes de la province sont largement compensées par une foule d'avantages indirects et même directs.